

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 7 AVRIL 2017

L'An deux mille dix sept,

Et le sept avril à 20h45,

le Conseil Municipal, légalement convoqué le 31 mars 2017 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Claude KRIEGUER, Maire.

Etaient présents : M. Claude KRIEGUER, Maire - M. Philippe MARCOT, M. Henri POIRIER, M. Jacques LETELLIER, Mme Paule LAMOTTE, Adjoint, Mme Virginie AUPETIT, M. Olivier PELLE, Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY, Mme Anne-Marie RICHAUME, M. Christian GAUDIN, M. Michel FLEURAT, Mme Annick DESBOURGET, M. Michel BRAULT, M. Jean-Marc GUIEAU, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Elodie DIJOUX, pouvoir à C. KRIEGUER, Mme Germaine LEDEME, pouvoir à A-M. RICHAUME - M. Philippe LE CERF, pouvoir à J. LETELLIER, M. Alain BROCHARD, pouvoir à M. FLEURAT, Mme Carine LECOANET, pouvoir à P. LAMOTTE, M. Paul SOBRAL, pouvoir à Ph. MARCOT, Mme Elise BARCHIETTO, pouvoir à A. CLAISEN-BARTHELEMY, Mme Laurence DESBOURGET, pouvoir à A. DESBOURGET.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie RICHAUME

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 24 mars 2017. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité, après modification, sur la page 2, d'une phrase de Monsieur BRAULT dans la délibération n°2: « Il reproche [...], ce qui provoque un pourcentage des agents non titulaires (60%) largement supérieur à la moyenne des collectivités territoriales (20%) ».

Monsieur le Maire lit les 3 décisions prises en vertu de l'art. L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, du n° 8 du 31/03/2017 au n° 10 du 31/03/2017.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017 – Délibération n° 11

Monsieur le Maire expose que lors de l'élaboration du budget 2017 de la Commune, voté le 24 Mars 2017, il avait été prévu un maintien des taux d'impositions directes, malgré la poursuite de la baisse des dotations d'Etat, et la baisse annoncée de la C.F.E..

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 nous ayant été adressé, il est donc proposé de voter ces taux d'imposition 2017 à l'identique de ceux votés en 2016, soit :

- Taxe d'Habitation :	20.22
- Taxe Foncière (bâti) :	17.42
- Taxe Foncière (non bâti) :	73.17
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :	18.85

Soit un produit total attendu de 1 691 020 € pour ces taxes directes.

Monsieur BRAULT demande pourquoi le produit du T.F.B. diminue ? Les raisons de cette baisse vont être recherchées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

FIXE les taux d'imposition 2017 comme suit :

- Taux de la Taxe d'Habitation :	20.22
- Taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :	17.42
- Taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties :	73.17
- Taux de la Contribution Foncière des Entreprises :	18.85

Ce qui, appliqué aux bases d'imposition prévisionnelles pour 2017, donne un produit fiscal de :

- T.H. :	1 000 283 €,
- T.F.B. :	570 331 €,
- T.F.N.B. :	36 146 €,
- C.F.E. :	84 260 €.

PARTICIPATION DES FAMILLES A LA SORTIE ANNUELLE DE L'ESPACE JEUNES – Délibération n° 12

Monsieur MARCOT expose que la sortie annuelle de l'Espace Jeunes est programmée le 10 Juin 2017 au Center Parc au lac d'Ailette (Aisne).

Il est proposé, après avis de la commission Jeunesse et Sport, de fixer le montant de la participation des familles, pour cette sortie concernant 12 jeunes, à 23.00 €, correspondant au prix d'entrée du parc et au repas du midi, le coût du transport étant pris en charge par la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, FIXE à 23.00 € le montant de la participation des familles pour les jeunes qui participeront à cette sortie.

ACCUEIL DE LOISIRS DE JUILLET 2017 – Délibération n° 13

Monsieur MARCOT expose qu'il est proposé de reconduire le Centre de Loisirs dans les locaux de la Maison du Village – espace Josette Jourde, pouvant accueillir 49 enfants nés entre le 01/07/2003 et le 31/12/2013, du 10 Juillet au 28 Juillet 2017, soit 14 jours de présence.

Il convient donc, après avis de la Commission jeunesse et Sport, de fixer la participation des familles pour ce Centre de Loisirs, auquel s'appliqueront de nouveau les modulations de tarifs, ainsi que de confirmer l'acceptation du chèque-vacances, chèque CESU et de l'allocation de la C.A.F. pour le paiement de ladite participation, étant précisé que les inscriptions et paiements peuvent être effectués au moyen du portail e-enfance.

Il est également précisé que l'inscription se fait à la semaine, comme les années précédentes.

Pour mémoire, le tarif de base journalier de référence, avant modulation en fonction des ressources de la famille, était en 2016, pour les familles relevant de la tranche 4, l'équivalent par jour de présence de :

- Pour 1 enfant : 23.00 €
- Pour le 2^{ème} enfant d'une même famille : 20.00 €
- Pour le 3^{ème} enfant d'une même famille : 18.00 €

Pour les enfants de la CCCPDF, on applique la tranche 5, soit 118,50 € par semaine

Droits d'inscription au Centre de Loisirs, compris dans le prix total du séjour : 50.00 € par enfant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, PROPOSE de reconduire le Centre de Loisirs dans les locaux de la Maison du Village – espace Josette Jourde, du 10 Juillet au 28 Juillet 2017,

CONFIRME l'acceptation du chèque-vacances, chèque CESU et de l'allocation de la C.A.F. pour le paiement de la participation des familles à ce Centre,

FIXE les tarifs suivant le tableau ci-annexé, correspondant à un tarif de base journalier de référence, égal à celui de 2016, soit pour les familles relevant de la tranche 4, un équivalent par jour de présence de :

- Pour 1 enfant : 23.00 €
- Pour le 2^{ème} enfant d'une même famille : 20.00 €
- Pour le 3^{ème} enfant d'une même famille : 18.00 €
- Pour les enfants de la CCCPDF, on applique la tranche 5, soit 118,50 € par semaine de 5 jours
- Pour les enfants d'autres communes, tarif hors commune appliqué, équivalant à 165.00 € par semaine de 5 jours

CONFIRME les droits d'inscription au Centre de Loisirs, compris dans le prix total du séjour à 50.00 € par enfant.

AVIS SUR ADHESION DE COMMUNES AU S.I.T.R.A.R.I.V.E. – Délibération n° 14

Monsieur le Maire expose que les communes de Ver-sur-Launette et Fontaine-Chaalis, situées sur le bassin versant de la Thève, ayant demandé leur adhésion au S.I.T.R.A.R.I.V.E., le Syndicat a voté à l'unanimité l'adhésion de ces deux communes lors de sa séance du 16 mars 2017.

Il convient donc que l'ensemble des communes membres du Syndicat se prononcent à leur tour, pour formaliser ces adhésions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE l'adhésion des communes de Ver-sur-Launette et Fontaine-Chaalis au S.I.T.R.A.R.I.V.E.

DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DU SYNDICAT TRI OR – Délibération n° 15

Monsieur le Maire expose que Monsieur Olivier PELLE, délégué suppléant auprès du Syndicat TRI OR, ayant demandé à se retirer de ce Syndicat, il convient de désigner un nouveau délégué suppléant du Conseil Municipal auprès du Syndicat TRI OR.

M. Jacques LETELLIER se porte candidat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DESIGNÉ M. Jacques LETELLIER en qualité de délégué suppléant du Syndicat TRI OR.

JURY D'ASSISES 2017– délibération n° 16

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à la désignation, par tirage au sort sur la liste électorale, de 6 électeurs âgés d'au moins 23 ans au 31 Décembre 2017, parmi lesquels 2 seront éventuellement appelés à siéger en 2018 à la Cour d'Assises du Val d'Oise.

Ont été désignées au tirage au sort :

- Mme THEFAINE Simone, épouse LAPIERRE, née le 8/7/1937 à Clichy (92), domiciliée 8, rue de Royaumont,
- Mme SABY Dominique, épouse DIAZ, née le 5/6/1965 (42), domiciliée 63 Grande Rue,
- Mme LEFRANCOIS Sandrine, épouse TREVISSOI, née le 4/9/1971 à Sarcelles (95), domiciliée 31 allée des Templiers – Hameau de Baillon,
- Mme MAILLARD Géraldine, née le 7/3/1979 à Paris (14^{ème} arrondissement), domiciliée 1 Bis, rue de la Briette,
- Mme LECHERBONNIER Elise, née le 10/12/1986 à Montmorency (95), domiciliée 3 Bis, avenue des Acacias Les Tilleuls,
- Mme CUYPERS Joëlle, née le 23/5/1956 à Montmorency (95), domiciliée 13, rue d'Aval Eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Le Maire,

Claude KRIEGUER

